



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 115-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.166

Déposée le : 01.06.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Salzmann (Mülchi, UDC) (porte-parole)
Amstutz (Sigriswil, UDC)
Bösiger (Niederbipp, UDC)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 04.06.2020

N° d'ACE : du
Direction : Direction des finances
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Instaurer des mesures de stabilisation des finances cantonales

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de soumettre au Grand Conseil aussi rapidement que possible des mesures d'économie pour l'exercice 2020 en cours, afin de prévenir le déficit annoncé par le Conseil-exécutif, susceptible d'atteindre 300 millions de francs ;
2. d'adopter des mesures immédiates lui permettant de soumettre au Grand Conseil un budget équilibré pour 2021 et un plan financier adapté qui respectent le frein à l'endettement – instrument qui a fait ses preuves –, et dans lesquels les pertes fiscales à prévoir et l'augmentation des dépenses dans le domaine de la réduction des primes au cours des prochaines années pourront être compensées.

Développement :

Le canton de Berne ne sera pas épargné par les dégâts économiques dues aux mesures de la Confédération pendant la crise liée au coronavirus – le Conseil-exécutif l'a montré très clairement lors de sa conférence de presse du 29 mai 2020. L'économie est confrontée à des baisses massives des chiffres d'affaires, et le chômage est en augmentation. Les rentrées fiscales de la Confédération, des cantons et des communes vont quant à elles diminuer.

Afin de définir les bonnes orientations et de stabiliser les finances cantonales, avant qu'il ne soit trop tard, le Conseil exécutif doit arrêter dès cette année un premier paquet de mesures d'économie. C'est le seul moyen d'éviter le déficit de 200 à 300 millions de francs qui menace et d'anticiper des mesures supplémentaires pour les années à venir, afin de prévenir une augmentation de la dette du canton.

Pour cette raison, des mesures d'économie extraordinaires pour l'année en cours et les années à venir sont inévitables. Ces dernières années, le frein à l'endettement a fait ses preuves pour les finances publiques du canton de Berne, et il doit donc être maintenu.

Motivation de l'urgence : La situation que nous traversons exige une action immédiate pour que les finances cantonales puissent être stabilisées.

Destinataires

- Grand Conseil